



Mairie de 42510 BALBIGNY  
Tel 04 77 28 14 12 Fax 04 77 27 20 02  
CE: commune.balbigny@wanadoo.fr

# SALLES MILLE CLUB et FOYER

## REGLEMENT INTERNE

Mise à disposition de la Salle : Assemblées Générales - Réunions - Soirées

- **Une CAUTION de 10€ est demandée pour la remise des clés – La caution est restituée après la manifestation.**
- **Prévoir un nettoyage des salles utilisées** (Apporter produits nettoyants et sacs poubelles).
- **Le Mobilier (Tables et chaises)** devra être **remis en bon ordre**  
(Ne pas s'asseoir sur les tables !)

### → **Le Chauffage :**

**Salle du Mille Club** : A côté du téléphone se trouve une minuterie et un thermostat. Mettre le thermostat à la température que l'on souhaite (si on veut 20° dans la pièce mettre sur 20) et tourner la minuterie pour mettre en route le chauffage. Au bout d'une heure, refaire la manœuvre car la minuterie s'arrête toute seule.

**Salle du Foyer** : Mettre le thermostat à la température que l'on souhaite (si on veut 20° dans la pièce mettre sur 20). Puis le remettre à 0° avant de quitter la salle. (Thermostat à droite de l'entrée sur pilier.)

### → **Bruits : Respecter le voisinage pour les soirées**

- ☛ Pas de diffusions sonores au-delà de 1 H 30 du matin

*La Brigade de Gendarmerie a le pouvoir de faire cesser immédiatement les nuisances sonores par tous moyens qu'elle jugera utiles, et notamment la saisie du matériel de sonorisation.*

Fait à Balbigny le 11 janvier 2008  
Le Maire,

